



Conseil économique et social

Distr. générale
15 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante-deuxième session

12-23 mars 2018

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale
sur les femmes et à la vingt-troisième session
extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée
« Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes,
développement et paix pour le XXI^e siècle »

Déclaration présentée par Jubilee Campaign, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.



Déclaration

Oppression des femmes nord-coréennes, notamment en zone rurale

Jubilee Campaign soumet la déclaration ci-après pour examen par la Commission de la condition de la femme des Nations Unies.

En République populaire démocratique de Corée (ci-après dénommée « Corée du Nord »), les femmes sont confrontées à des circonstances extrêmes. L'égalité des sexes est inexistante et la discrimination institutionnalisée ainsi que les violences posent de sérieux problèmes à toutes les femmes nord-coréennes. Les femmes rurales sont non seulement confrontées à ces problèmes mais à d'autres encore et il y a peu d'espoir d'amélioration.

Selon le recensement nord-coréen de 2008, 40 % des femmes vivent en zone rurale. Mais l'on peut douter de la fiabilité de ce recensement. En effet, il indique, par exemple, que le taux d'alphabétisation de la Corée du Nord atteint presque 100 %, chiffre inégalé en République de Corée ou en République populaire de Chine (ci-après dénommées « Corée du Sud » et « Chine »). Il est donc probable que le pourcentage de femmes vivant en zone rurale soit plus élevé. L'une des raisons de ces divergences réside dans la définition de la ruralité. Dans les années 90, la Corée du Nord avait fixé le plafond à 20 000 habitants pour les localités rurales, alors que sa voisine, la Corée du Sud, utilisait le plafond de 50 000 habitants (Nicholas Eberstadt et Judith Banister, *The population of North Korea*). Il apparaît toutefois que la Corée du Nord pourrait avoir abaissé ce plafond à 7 500 habitants dans le recensement de 2008, ce qui biaise les résultats. Selon nos travaux, il résulte du recours à un plafond plus standardisé (30 000 habitants) pour l'estimation de la population rurale que 60 % des femmes en Corée du Nord vivent en zone rurale.

Une autre statistique révèle que la Corée du Nord ne connaît guère d'exode rural. Moins de 5 % de la population a changé de région au cours des cinq années précédant le recensement.

Oppression des femmes en Corée du Nord

Selon la Commission d'enquête des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme en République populaire démocratique de Corée, « la discrimination à l'égard des femmes est généralisée dans tous les aspects de la société » et « serait peut-être en hausse » (A/HRC/25/63, par. 34).

Lors des épisodes de famine des années 90, les femmes ont cherché des moyens de subvenir aux besoins de leur famille. C'est ainsi qu'elles ont créé des marchés, venant des zones rurales vendre tout ce qu'il était possible de vendre. Ces marchés préfiguraient les marchés nord-coréens désormais légaux qui alimentent une grande partie de la population. À l'origine, ils étaient cependant perçus comme une menace par le Gouvernement et réprimés. Les femmes devaient verser des pots-de-vin pour vendre sur les marchés. Aujourd'hui encore, les marchés sont très réglementés. Ainsi, bien que les femmes soient les soutiens de famille de la Corée du Nord, elles doivent payer des « redevances », des « amendes » et des pots-de-vin.

Les femmes nord-coréennes subissent également la violence sexuelle et sexiste. Dans une culture qui prône la chasteté des femmes, nombre de fonctionnaires et d'employeurs, pour ne citer qu'eux, les violent. S'il est tabou de se tenir par la main, le viol est monnaie courante.

Enfin, les femmes en Corée du Nord n'ont guère accès à l'enseignement supérieur et ont peu de possibilités d'évolution. Du fait de la politique migratoire très stricte, les femmes nées en zone rurale doivent y rester. La seule possibilité consiste à migrer illégalement en direction de la Chine.

Réfugiées nord-coréennes

On ne peut que spéculer sur le nombre de réfugiés nord-coréens vivant en Chine. Étant obligés de vivre dans la clandestinité, il est en effet impossible de les dénombrer. La plupart des experts s'accordent à dire qu'ils sont probablement entre 100 000 et 200 000.

Plus de 30 000 réfugiés ont gagné la Corée du Sud. Plus de 70 % d'entre eux sont des femmes et ce chiffre avoisine les 80 %, voire plus, ces dernières années. Bien qu'il n'existe pas de statistiques permettant de savoir s'ils sont originaires de zones rurales, il y a fort à parier que c'est souvent le cas.

Refolement

Il est quasiment certain que la plupart de ces réfugiées sont, d'une manière ou d'une autre, confrontées à la traite des personnes, au viol ou aux mauvais traitements. Si autant de ces femmes deviennent des victimes en Chine, c'est parce que le Gouvernement, en violation de la Convention relative aux réfugiés et de son Protocole, n'étend pas la protection des réfugiés aux Nord-coréens, mais les considère comme des migrants économiques, ce qui lui permet de les emprisonner et de les rapatrier de force. Le Gouvernement chinois a même recours à des unités spéciales pour rechercher et appréhender les réfugiés. Elles patrouillent dans les zones frontalières, recherchent les militants des droits de l'homme et les missionnaires qui viennent en aide aux réfugiés, et contrôlent les ambassades étrangères qui pourraient recueillir et protéger des réfugiés. En outre, le Gouvernement chinois autorise les agents de l'État nord-coréens à opérer librement sur son territoire, sans restriction ni supervision. C'est ainsi que ces agents appréhendent les réfugiés et ont probablement enlevé ou exécuté sommairement de nombreux militants des droits de l'homme et réfugiés.

Les transfuges nord-coréens sont sans nul doute des réfugiés. Même s'ils quittent la Corée du Nord à la recherche de nourriture ou de travail, ils deviennent des réfugiés sur place en raison du traitement brutal qu'ils recevront en étant rapatriés de force. Au minimum, ils seront emprisonnés, privés de nourriture et torturés pour leur déloyauté perçue envers le régime. Dans les cas les plus extrêmes, les réfugiés ayant été en contact avec des étrangers (en particulier des chrétiens) ou arrêtés en train de fuir la Chine ou de venir en aide à d'autres réfugiés seront exécutés. Pire encore, toute femme enceinte lors de son rapatriement se verra obligée de mettre fin à sa grossesse.

Compte tenu du fait que le Gouvernement chinois ne protège pas les réfugiés nord-coréens, ils sont exposés à de graves violations des droits de l'homme.

Violations des droits fondamentaux des réfugiées nord-coréennes en Chine

Outre le refolement, les réfugiées nord-coréennes subissent de multiples formes de traite des êtres humains et de violence sexuelle et sexiste en Chine. La traite prend le plus souvent la forme de mariages forcés et d'exploitation sexuelle.

Du fait de la conscription et du travail forcé de la population masculine de Corée du Nord, ce sont les femmes qui sont le plus en mesure de passer la frontière entre la Corée du Nord et la Chine. Elles tentent de passer la frontière en quête de nourriture et de travail mais sont souvent interceptées par des trafiquants et parfois involontairement transportées en Chine par des trafiquants sous de faux prétextes.

Une fois en Chine, les femmes, souvent adolescentes ou au début de la vingtaine, ont le choix entre deux sombres destins : être vendues pour la traite des êtres humains ou être renvoyées en Corée du Nord. Si elles choisissent la traite, elles seront vendues soit à un Chinois, souvent un agriculteur pauvre d'une zone rurale reculée, soit à une maison de passe et contraintes à la prostitution à vie. Le retour en Corée du Nord n'est guère une option. En effet, les réfugiées savent (et les trafiquants ne manquent pas de le leur rappeler) qu'elles-mêmes ainsi que leurs familles seront sévèrement punies par le régime si elles sont arrêtées. De ce fait, ces femmes sont bien trop nombreuses à accepter « de leur plein gré » d'être vendues pour la traite des êtres humains; beaucoup d'entre elles ne reverront plus jamais leur famille.

Lorsqu'elles sont vendues à un agriculteur, les femmes nord-coréennes sont traitées comme des esclaves et contraintes d'effectuer des tâches éreintantes. Elles sont battues pour avoir désobéi ou sans raison, et sont constamment violées, parfois par plusieurs hommes. Les grossesses non désirées sont donc fréquentes et sont conduites dans des conditions alimentaires, médicales et sanitaires déplorables. Si elles parviennent à s'échapper, ces femmes perdent souvent tout droit sur leurs enfants et ne peuvent plus les voir.

Le sort des réfugiées contraintes à la prostitution n'est pas plus enviable. Elles travaillent dans des maisons de passe et, bien que gagnant souvent beaucoup plus que ce qu'elles gagnaient en Corée du Nord, elles vivent dans des conditions inhumaines. Contraintes de travailler de longues heures comme prostituées, hôtesse webcam ou travailleuses de la pornographie, elles sont souvent passées à tabac par leurs clients ou leur « employeur ». Elles sont également exposées aux risques d'infection par des maladies sexuellement transmissibles et de grossesse non désirée.

Enfin, les femmes nord-coréennes en Chine sont victimes de violence sexuelle et sexiste. Comme mentionné ci-dessus, les victimes de la traite des êtres humains sont battues et violées, parfois par les trafiquants eux-mêmes devant d'autres femmes ou des proches. Privée d'accès à la justice, toute femme nord-coréenne en Chine court le risque d'être violée ou enlevée. Si elles dénoncent ces crimes, elles seront arrêtées et renvoyées de force en Corée du Nord.

Pour davantage de précisions sur ces affaires, consulter le rapport « Lives for Sale, Personal Accounts of Women Fleeing North Korea to China » du Committee for Human Rights in North Korea (bit.ly/2ioej4m).

Conclusion

Il n'y a rien d'étonnant à ce que les femmes nord-coréennes, nées dans l'un des régimes les plus répressifs qui soient, figurent parmi les populations les plus opprimées et les plus persécutées au monde. Ces femmes étant majoritairement rurales, nous espérons que la Commission de la condition de la femme examinera et cherchera à améliorer leur sort.